doute des Cyrillo et des Calomarde, comme la France s'est lassée des Peyronnet et des Dudon. En attendant, c'est un spectacle digne de réflexion que la cérémonie du *Te Deum* chanté dans moins de quatre ans après l'exécution de Riégo et celle de Bessières, après le supplice de l'Empecinado et celui du père Poignard. Quelle gloire pour nos ministres et quel sujet de bas-relief pour un arc de triomphe! »

— Le bruit de l'évacuation prochaine des places qui restent en Espagne au pouvoir des Français, prend chaque jour plus de consistance. De nouveaux renseignemens nous mettent à même de le répéter aujourd'hui avec plus de confiance. Il paraît décidé que peu de temps après l'arrivée de don Miguel à Lisbonne, les troupes anglaises quitteront le Portugal, et qu'en même temps les troupes françaises qui occupent encore Cadix, Saint-Sébastien et Pampelune, se mettront en mouvement pour rentrer en France.

On ne dit pas que dans cet arrangement on ait rien stipulé pour assurer le paiement des millions avancés par la France. Mais comme la malencontreuse expédition de la Péninsule a été conçue et conduite par une politique toute sentimentale, il est à croire qu'elle se terminera de la même façon. Quand il n'est question que de sacrifier les intérêts matériels et moraux de la France, nos ministres sont d'une inépuisable générosité.

— L'infant don Miguel passe la plus grande partie de son temps avec la famille royale qui le comble de prévenances: on croit que S. A. R. partira demain soir ou après-demain pour Londres.

— On est fondé à penser, d'après certaines dispositions, que S. M. C. s'approchera de la frontière jusqu'à Gironne, peut-être même jusqu'à Figueras. Cependant rien ne paraît avoir été résolu définitivement au sujet de ce voyage. (*J. de Toulouse.*)

— Pour prévenir les progrès de la petite-vérole, à Lille, le maire, M. le comte de Muyssart, a pris le 14 décembre un arrêté dont voici les principales dispositions:

« Les individus de tout âge, atteints de la petite-vérole, qui échapperaient à cette maladie, ne pourront se présenter en public que quarante jours après leur entière guérison, sous peine d'être poursuivis devant les tribunaux. Les personnes atteintes de la petite-vérole, qui seraient rencontrées dans les rues ou dans les lieux publics avant l'expiration de ce délai, seront immédiatement reconduites chez elles par les agens de police. »

— Une lettre de Toulon, du 16 novembre, annonce qu'Ibrahim-Pacha s'est embarqué pour l'Egypte à bord d'un bâtiment français. C'est M. de Rigny qui lui en a fourni les moyens. La *Provence*, arrivée à Toulon, avait à son bord dix français au service du pacha, qui se sont soumis aux sages conseils de notre amiral. (*Journal du Commerce.*)

— Les corsaires algériens se multiplient dans la Méditerranée. On nous écrit que quatre navires, faisant partie du convoi du 25 novembre, ont été capturés, et qu'on a de vives inquiétudes sur plusieurs autres. (*Phare du Hâvre.*)

---

*Nouvelles de la Péninsule venues des bords de l'Adour.*

Des dépêches de Barcelone, reçues le 13 à Madrid, demandent au ministre des finances d'envoyer au plus tôt quelques millions, sans quoi l'armée sera bientôt forcée de vivre militairement sur le pays, et la cour sera contrainte de faire ses achats à crédit; elles parlent en outre de l'apparition d'une forte bande aux environs de Tortose.

M. Calomarde avait ordonné au comte d'Espagne d'expulser tous les libéraux qui étaient à Barcelone, il avait envoyé un ordre semblable à Madrid. M. Gil, corrégidor à Madrid, en a refusé l'exécution.

Chivert et un autre chef de bande, tous les deux anciens amnistiés, ont réuni une nouvelle troupe considérable.

La ville d'Ulldecona, distance de Tortose de cinq lieues, s'est révoltée le 4 du courant. Un fort détachement a été envoyé pour rétablir le bon ordre.

Une nouvelle bande carliste s'est levée ces jours derniers à Astorga; mais à peine a-t-elle paru qu'elle a été détruite.

## PAYS-BAS.

*Gand*, 20 *décembre.*

On apprend de Rio-Janéiro (Brésil), 30 novembre: « Dans la séance de la chambre des députés, du 10 de ce mois, el senor Feigo, membre du comité ecclésiastique, après avoir attaqué le célibat des prêtres, a fait la proposition suivante:

1° Que le gouvernement soit autorisé à obtenir de sa sainteté la révocation des pénalités spirituelles imposées sur le clergé, en cas de mariage, en expliquant en même temps à sa sainteté la nécessité de cette révocation, attendu que l'assemblée ne peut s'empêcher de révoquer la loi du célibat.

2° Que le gouvernement fixera à notre plénipotentiaire un certain temps, et pas plus long qu'il n'est nécessaire, dans lequel on devra recevoir du saint-siége l'acceptation de cette demande.

3° Que, dans le cas où le saint-siége refuserait d'adhérer, notre plénipotentiaire déclarerait à sa sainteté de la manière la plus claire et la plus positive que l'assemblée générale n'abolira pas la loi du célibat, mais qu'elle suspendra le *Bene Placito* à toutes les lois concernant la discipline ecclésiastique qui seront contraires à ses décrets, et que le gouvernement maintiendra la tranquillité et l'ordre public par tous les moyens en son pouvoir.

Après un débat dans lequel l'archevêque de Bahia s'est fortement opposé à l'impression de cette proposition, la chambre a décidé qu'elle serait imprimée sans délai. »

*Bruxelles*, 26 *décembre.*

Voici des nouvelles de Constantinople, à la date du 28 novembre, faisant suite à celles de la *Gazette d'Augsbourg*, données par la *Gazette de France:*

« Une rupture entre la Porte et les puissances alliées paraît maintenant inévitable. Les ambassadeurs ont demandé ce matin, à huit heures, leurs passe-ports, après que le reiss-effendi eut refusé aux drogmans une réponse à la note qu'ils lui avaient remise le 24, en ajoutant que la Sublime-Porte avait accordé tout ce qui ne violait pas ses droits les plus sacrés, mais qu'elle ne s'abaisserait jamais jusqu'à signer sa propre honte, et qu'elle préférait une ruine glorieuse. Cette déclaration catégorique a coupé court à toutes les négociations ultérieures; et quelqu'espoir qu'avaient jusqu'au 26, l'internonce autrichien et M. de Guilleminot, pour le maintien de la paix, ils doivent aujourd'hui être convaincus qu'il n'y a plus lieu de songer à un accommodement. M. de Ribeaupierre se rendra à bord des vaisseaux de guerre qui sont dans ce port à sa disposition, et ira à Odessa. MM. Stratford-Canning et Guilleminot s'embarqueront sur des navires sardes, pour Corfou, où ils attendront des ordres ultérieurs de leurs cours. Tout est ici dans la plus grande consternation, et tremble pour l'avenir.

— Le *Journal de La Haye* contient le paragraphe suivant: « On assure que des courriers venant de Vienne ont apporté le 22 à Amsterdam la nouvelle que le résultat des négociations à Constantinople a décidé les ambassadeurs, pour leur sûreté, à se rendre à bord de navires. Ces nouvelles qui nous sont parvenues d'une source digne de foi, s'accordent avec la note que notre correspondant a placée au bas du prix courant des fonds à la bourse d'Amsterdam du 22. La baisse des fonds paraît en confirmer le contenu, et l'état où se trouvaient les négociations, suivant les derniers rapports ordinaires, ne rend pas impossible l'embarquement des ambassadeurs. Cependant la date de cet embarquement n'est pas indiquée dans les nouvelles qui nous sont communiquées, de sorte que nous ne pouvons pas juger avec connaissance de cause de l'authenticité de ces communications. Mais on a calculé que pour recevoir dans les Pays-Bas des nouvelles de Constantinople par Vienne, par des courriers, il ne faut que 18 à 20 jours, de sorte que la nouvelle de l'embarquement peut bien avoir été expédiée de Constantinople *après* le 27 novembre, date des derniers avis que nous avons eus par voie extraordinaire. »

— Les Osages partiront décidément samedi prochain; ils prendront leur direction vers Liége; de là ils se rendront à Namur; ils seront à Luxembourg vers le 5 ou 6 janvier prochain.

## GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

*Luxembourg*, 29 *décembre.*

☞ *Les personnes qui auraient l'intention de renoncer à leur abonnement sont priées de le faire savoir. Celles qui garderont le silence seront présumées vouloir continuer à recevoir le Journal, qui leur sera adressé par la même voie que celle suivie jusqu'à présent.*

---

Par ordonnance du 7 de ce mois, la députation des états a réglé les formes à suivre pour l'examen des étalons particuliers destinés à la monte, en 1828; et elle a nommé les délégués et experts qui doivent assister à cet examen.

— On mande de Trieste, 15 décembre, que la veille le bruit s'était répandu, sans pouvoir assurer quelle pouvait en